

Sécuriser sans transformer les quartiers en bunkers

PAR LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 14 MAI 2013

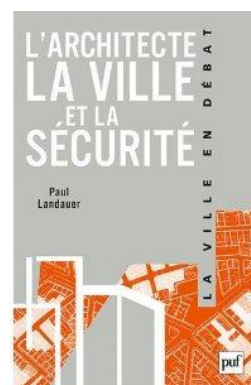
Comment sécurise-t-on des quartiers sans les transformer en bunkers bardés de caméras de vidéosurveillance ? En France depuis 2011, la police **a son mot à dire** dans les choix urbanistiques des quartiers sensibles, et ce, en partant du principe que l'architecture peut favoriser ou au contraire dissuader les actes de délinquance. « *Assimilant la délinquance à un danger, l'État envisage de la traiter par une gestion de risque fondée sur une approche très normative et ingénieriale et technique de la prévention en matière de sûreté/sécurité* », écrit Jacques Comby, devenu depuis président de l'université Jean-Moulin Lyon III.



La Duchère, quartier lyonnais en rénovation urbaine. © LF

Face à cette vision assez technicienne prônant souvent la « vidéoprotection », quelques villes françaises ont développé leurs propres services de prévention situationnelle. « *Il y a deux approches, d'abord celle de l'espace défendable face à l'ennemi, qui inspire beaucoup le ministère de l'intérieur : on ferme tout avec des grilles de 2 mètres et demi de haut, des digicodes et des caméras de surveillance, explique Michel Bonetti, directeur de recherches au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) à Paris. Et une autre philosophie qui cherche à rendre conviviaux les espaces publics. Avec l'idée que plus ces espaces seront utilisés par toutes sortes de personnes, moins il y aura de vandalisme et d'agressions.* »

Le sociologue tonne contre les villes nouvelles des années 1970, « **labyrinthiques** », qui ont créé, selon lui, des situations ingérables. « *Cette architecture, façon Évry, a des coûts de gestion énormes, avec plein d'espaces inutiles qui demandent beaucoup d'entretien, explique-t-il. Il faudrait des dizaines d'ouvriers et de gardiens en permanence pour les surveiller et les entretenir. C'est un cercle vicieux : plus le quartier se dégrade, moins il y a de vie collective et plus la gestion est abandonnée par la ville.* »



À Brest, l'architecte-urbaniste Paul Landauer avait été sollicité par le bailleur Brest Métropole Habitat pour résoudre un problème de halls squattés par des dealers. Au lieu de clôturer tous les accès, il **a choisi** de réorienter les halls pour les rendre visibles de l'extérieur et de créer des espaces publics accueillants. « *On a tendance quand tout va mal à confisquer les espaces, explique l'auteur de **L'Architecte, la Ville et la Sécurité** (PUF, novembre 2009). Nous essayons de faire la démarche inverse en trouvant les conditions d'un réinvestissement des habitants, qu'ils aient envie de s'y arrêter et de se poser sur un banc.* »

Il plaide pour que les architectes prennent en main cette demande de sécurité afin de ne pas la laisser aux experts sécuritaires : « *Ignorer le sujet est le meilleur moyen pour que toute la générosité de nos projets disparaisse.* » Au ministère de l'écologie, dans la grande arche de La Défense, un homme suit depuis plusieurs années ces questionnements. Bertrand Vallet est chargé de projets au Plan urbanisme construction architecture (**Puca**). Un récent

programme de recherche a permis de faire travailler des binômes urbanistes/sociologues sur une dizaine de quartiers dit « sensibles ».

Bertrand Vallet raconte comment dans certaines villes, les adjoints à la sécurité et ceux à l'urbanisme se connaissent à peine. « Ça commence souvent par des récriminations concernant les jeunes, mais quand on creuse, on trouve des problèmes de toute nature : espaces mal gérés, absence de la police, etc., s'amuse-t-il. D'un coup quand on parle de sécurité, on est obligé de s'intéresser à la vie quotidienne des habitants, à des choses banales, aux conflits d'usage entre commerces et habitations, aux détours pour passer avec les poussettes, aux problèmes d'éclairage, à tout ce qui crée des tensions. »

« Pas de bancs interdits aux SDF »

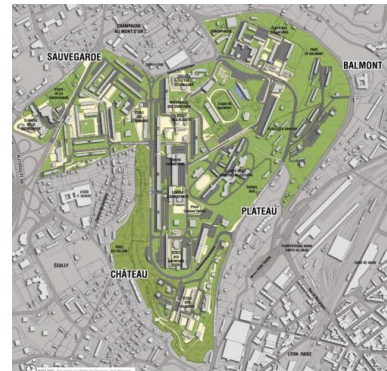


Le Plateau à la Duchère, Lyon. © LF

La ville de Lyon est pionnière en la matière. Dès 2002, la ville a mis en place une commission consultative communale de prévention situationnelle (CCCPP) réunissant architectes, services de la ville, policiers nationaux et usagers selon les projets. Elle est présidée par Jean-Louis Touraine, député PS et premier adjoint du **maire de Lyon**, Gérard Collomb, chargé de la tranquillité publique depuis 2001. « Tous les acteurs vont écouter un architecte, un urbaniste exposer son projet, puis dire : oui, c'est gentil, mais pour les camions de pompiers, comment ça se passe ? Dans tel recoin, vous ne craignez pas que les dealers viennent faire leur petit trafic ? Devant telle façade d'immeuble où les gens espèrent dormir, il y a un revêtement roulant où les gamins vont faire du skate jusqu'à minuit ? » explique-t-il.

Pour l'élus PS, il ne s'agit pas seulement de prévention de la délinquance, mais surtout « de durabilité des aménagements, pour qu'ils ne soient pas l'objet de

conflits d'usage ». En bref, de la gestion urbaine de proximité. « Certains architectes se disaient, ce qui compte c'est que ma place, mon immeuble soit beau, soit esthétique, et qu'on puisse faire une belle photo le jour de l'inauguration, souligne-t-il. Ce que nous, nous voulons, c'est que dix ans après, les gens se soient bien approprié l'endroit, qu'ils y soient heureux, et qu'il n'y ait pas des nuisances imprévues. On fait dans l'humanisation de la cité, même si ça peut sembler prétentieux. Penser, quand vous aménagez un lieu, à comment y trouveront leur place les personnes de milieux aisés, les personnes âgées, les enfants, les étudiants, les touristes, les clochards aussi, comment ils pourront coexister pacifiquement. » Ce qui n'a pas empêché la ville de développer sa police municipale (400 fonctionnaires) et la vidéosurveillance (285 caméras aujourd'hui, et près de 400 prévues pour 2014).



Le quartier de la Duchère en 2003. © DR

Pour Michel Le Calloch, ingénieur sécurité à Lyon, la prévention situationnelle « ne doit pas aller à l'encontre de l'espace public ». Il se souvient qu'au début certains policiers « allaient jusqu'à discuter qualité des vitrages avec les architectes ». « Il ne s'agit pas que ce soit le policier qui fasse le projet, souligne-t-il. Nous n'avons rien à dire sur la sécurisation des banques, des bijoutiers et des centres commerciaux pour laquelle ils ont l'expertise, mais l'espace public, c'est un peu plus complexe. Il faut pouvoir faire un parc sans clôture si tel est le souhait. Après on réfléchit, on parle avec ses futurs gestionnaires (éclairage public, voirie, espaces verts, etc.) pour que cela fonctionne. »

Après le **chantier des berges du Rhône**, le quartier de La Duchère, dans le 9^e arrondissement de Lyon, a été l'un des premiers travaux pratiques de cette politique. Construits au début des années 1960 sur l'une des trois collines de Lyon, les 5 300 logements de La Duchère font l'objet depuis 2003 d'une **vaste opération de démolition/reconstruction**. Le quartier ne compte plus que 12 000 habitants, presque moitié moins que dans les années 1970. Quelque 1 700 logements ont été démolis, dont deux des trois immenses barres qui formaient un mur à l'entrée du Plateau et presque autant reconstruits. « *Les enfants passaient par les coursives d'un bâtiment à l'autre et ne traversaient aucune rue pour aller à l'école* », raconte Bruno Couturier, directeur du grand projet de ville de Lyon La Duchère. *Les motos aussi. Les policiers qui poursuivaient des deux-roues dans le quartier ne les revoyaient souvent pas !* »

En dix ans, la part de logements sociaux est passée de 80 % à 60 % à La Duchère. Les quelque 750 millions d'euros de l'opération ont été concentrés sur Le Plateau, afin d'« *essayer de redonner un centre à ce quartier conçu autour de quatre "villages", chacun autonome, et aux identités très marquées* », explique Bruno Couturier. Les trois autres sous-quartiers (La Sauvegarde, Balmont et Le Château) **attendent la vague deux du plan de rénovation urbaine**, promise par le ministre délégué chargé de la ville, François Lamy.

Devant les nouveaux bâtiments, de simples haies, assez basses, marquent la frontière entre espace privé et public. Avec un mobilier urbain (bancs, éclairages, bornes, etc.) de même qualité qu'en centre-ville. « *Nous ne sommes pas pour le "barricadage" et pour l'instant ça fonctionne*, se félicite Bruno Couturier. *Il n'y a pas eu de cambriolage aux rez-de-chaussée, la lisibilité de l'espace a un impact.* » Même réflexion sur les nouveaux équipements publics, comme la halle d'athlétisme Diagana, inaugurée en septembre 2012. Michel Le Calloch a réalisé l'étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP) **désormais obligatoire** pour ce type d'équipement. « *Il n'était pas question d'en*

faire un bunker, il fallait qu'il participe de la vie du quartier, donc on n'a pas hésité à mettre du vitrage en rez-de-chaussée », dit-il.



Maquette du quartier avec le parc du Vallon. © LF

Les rénovateurs se sont également trouvés confrontés au problème du parc du Vallon, qui borde La Duchère et s'était transformé en lieu de trafic et de rodéo, où échouaient également beaucoup d'épaves de voitures volées. Après enquête sociologique et consultation des habitants, le parc a été clos pour éviter que les quads puissent y rentrer, des cheminements non accessibles aux deux-roues ont été créés, ainsi qu'« *une bande roulante élargie de 60 cm* » pour que les véhicules de police puissent entrer et faire demi-tour.

« *À une époque avant 1989, la conception des espaces verts à Lyon, c'était des pelouses interdites à tous et des bancs unipersonnels interdits aux SDF*, se souvient Bruno Couturier. *Puis Michel Noir est arrivé avec une autre conception : des espaces pour le plus grand nombre.* » Il insiste sur la nécessité de ne pas spécialiser les usages : « *Il faut qu'à tout moment de la journée, il puisse y avoir des jeunes, des vieux, tous types de population.* »

Marches exploratoires



Quartiers nord d'Amiens en août 2012. © LF

Le quartier fait partie des quinze premières zones de sécurité prioritaires désignées par le ministre de l'intérieur Manuel Valls en août 2012. Les acteurs

du grand projet de ville ont organisé des diagnostics en arpentant les lieux, ainsi que des réunions avec la police sur des problèmes d'éclairage, de cheminement. Selon *Lyon capitale*, la rénovation urbaine aurait permis en dix ans de faire fortement chuter plusieurs indicateurs policiers de délinquance dans ce quartier autrefois réputé « chaud » (nombre de véhicules volés, les incendies et dégradations, les vols avec violence, les véhicules brûlés, etc.).

Accroché sur un versant de la colline, le sous-quartier du Château et son immense barre HLM restent un point noir, pointé pour son trafic de stupéfiants. L'Opac du Rhône a eu recours aux basiques de la prévention situationnelle : blocage de l'accès aux caves et fermeture de certaines coursives. Sans grand effet à en croire Michel Le Calloch : « *Le bailleur fait des travaux qui sont démolis au fur et à mesure.* »

« *On a parfois presque l'impression que certains endroits ont été inconsciemment organisés pour le deal* », souligne Jean-Louis Touraine, en prenant pour exemple le site de l'École normale supérieure (ENS) « sciences » de Lyon, construit dans les années 1980 dans le 7^e arrondissement. « *C'est un site fait avec beaucoup de bonne volonté*, explique l'élus. *Malheureusement, faute de réflexion aboutie, les urbanistes ont créé des espaces publics avec des bosquets, des recoins obscurs, des espaces traversants, des choses pas nettes, pas lisses, etc. Mettez-vous dans la place des dealers. Qu'est-ce qu'ils veulent ? Un endroit avec plusieurs issues, des postes pour pouvoir faire le guet, et dont ils peuvent dégager à toute vitesse si la police débarque. Là-bas, vous avez l'impression que c'est organisé pour ça.* »

La ville d'Amiens, qui a pris le train en marche, dispose quant à elle d'un poste de référent depuis septembre 2010, confié à une ancienne policière

municipale Mireille Bétourné. « *Les caméras sont souvent la réponse réflexe des référents sûreté de la police nationale*, explique Émilie Théroutin, (ex-EELV), adjointe à la sécurité et à la prévention des risques urbains du maire d'Amiens. *Nous sommes plus préoccupés par la nécessité de mener une réflexion sur le mieux vivre dans l'espace public. Réfléchir en amont permet de ne pas ensuite devoir faire du coercitif en montant des murs !* » Marches exploratoires avec des parents, sécurisation de chantiers de rénovation urbaine dans la zone de sécurité prioritaire, liaison entre les différents intervenants, la Ville teste.

« *Quand on nous signale des car jackings à un carrefour avec un feu, on va par exemple aménager le rond-point pour que les voitures n'aient plus à s'arrêter* », explique Mireille Bétourné, qui a travaillé plus de vingt ans dans la police municipale. Même chose pour les caillassages à un arrêt de bus : « *En se rendant sur place, on se rend compte que les jeunes peuvent se cacher derrière un buisson, donc les espaces verts interviennent.* » Exit le buisson, tout comme les marronniers dans les cours des écoles. « *Quand c'est la saison des marrons, les enfants jouent à les lancer sur les agents qui assurent la sortie des classes, donc on conseille plutôt d'autres arbres* », justifie la fonctionnaire.

Michel Le Calloch connaît bien ces excès de zèle, qu'il a souvent rencontrés dans ses propres services. « *On voit fleurir des éléments sur les bancs pour empêcher la pratique du skate, mais les bancs sont sur du sable, s'amuse-t-il par exemple. C'est ceinture plus bretelle. Mais qu'est-ce qu'on donne à lire pour le passant ?* »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.